

Photographie des territoires « petits et moyens » en politique de la ville

En Rhône-Alpes, 33 agglomérations et villes de taille petite et moyenne ont mis en place des projets de développement social urbain. De quels territoires s'agit-il ? Quel poids représentent-ils à l'échelle régionale ? Quelles sont les grandes caractéristiques de leurs quartiers prioritaires ? C'est ce que le CR-DSU se propose d'étudier au travers d'un portrait cartographique et statistique.

Les 33 sites rhônalpins de taille moyenne engagés en politique de la ville regroupent 1,1 million d'habitants, sur les 6 millions que compte la région.

Une majorité de contrats urbains de cohésion sociale communaux

Alors que 9 d'entre eux se trouvent dans des villes ou agglomérations rassemblant plus de 60 000 habitants, 6 appartiennent à la catégorie des villes ou agglomérations ayant entre 20 000 et 60 000 habitants et 18 à celles ayant moins de 20 000 habitants (voir carte).

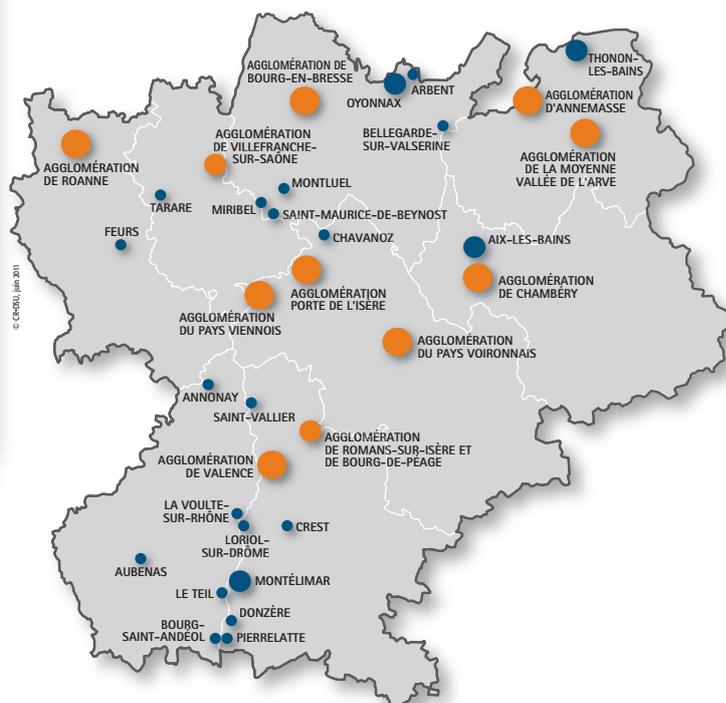
Les 119 quartiers concernés comptabilisent quant à eux 214 375 habitants, soit 3,5% de la population de Rhône-Alpes et 19% de celle des agglomérations et villes concernées.

Parmi les 33 contrats urbains de cohésion sociale mis en œuvre dans les villes petites et moyennes de Rhône-Alpes, 11 sont portés par des intercommunalités dont

La moitié d'entre eux compte moins de 5 000 habitants

2 ont vu le jour à l'occasion de la signature du contrat : les villes de la moyenne vallée de l'Arve (Haute-Savoie) se sont associées au sein du SIVU action ville et les villes de Romans-sur-Isère (Drôme) et de Bourg-de-Péage (Isère) se sont regroupées tout en gardant leur indépendance de gouvernance, puisque aucune structure juridique n'est née de cette association intercommunale.

Contrats urbains de cohésion sociale dans les villes petites et moyennes de Rhône-Alpes



- Sites de plus de 60 000 habitants
- Sites ayant entre 20 000 et 60 000 habitants
- Sites de moins de 20 000 habitants
- Contrat urbain de cohésion sociale intercommunal
- Contrat urbain de cohésion sociale communal

Des petits quartiers de catégorie 2

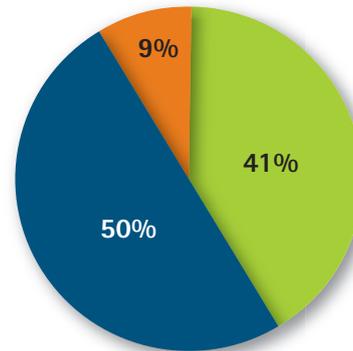
L'échelle des quartiers est un élément important pour appréhender le traitement de leurs difficultés. Les quartiers prioritaires des villes petites et moyennes de la région se caractérisent avant tout par leur petite taille : la moitié d'entre eux compte moins de 5 000 habitants. Seuls trois quartiers accueillent un peu plus de 10 000 habitants (Mulsant à Roanne, Les Hauts de Chambéry et Valence-le-Haut), alors qu'en comparaison on trouve dans les grandes villes des quartiers rassemblant, par exemple, 17 000 habitants pour La Villeneuve dans la métropole grenobloise, ou encore 21 400 habitants pour les Minguettes, à Vénissieux.



...

Taille des quartiers prioritaires des villes petites et moyennes de Rhône-Alpes

- < 1 000 habitants
- entre 1 000 et 5 000 habitants
- > 5 000 habitants



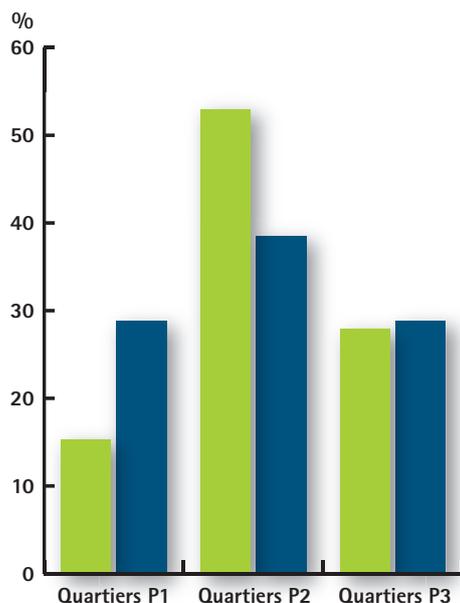
Source : Atlas régional des contrats urbains de cohésion sociale de l'Observatoire national des zones urbaines sensibles, 2010.

Toutefois, le poids démographique des quartiers prioritaires rapporté à la population communale peut être important, allant même jusqu'à dépasser les 45%, que ce soit dans des communes de moins de 10 000 habitants (Le Teil, Saint-Vallier, Chasse-sur-Rhône, Cognin) ou dans des villes de plus grosse envergure (Bellegarde-sur-Valserine et Villefontaine).

Concernant le classement des quartiers par catégories de priorité d'intervention, ceux de catégorie 2 sont majoritaires (55%), tandis que la moyenne régionale fait état d'un certain équilibre entre les trois catégories (voir graphique).

Comparaison régionale de la priorisation des quartiers en politique de la ville

- Quartiers des villes petites et moyennes de Rhône-Alpes
- Moyenne régionale



Source : Atlas régional des contrats urbains de cohésion sociale de l'Observatoire national des zones urbaines sensibles, 2010.

Importance du parc locatif privé

L'ensemble des 119 quartiers prioritaires des villes petites et moyennes sont loin d'être marqués par la prédominance de logements sociaux. En effet, seulement 35 d'entre eux ont une part de logements HLM supérieure à 80%¹ et pour 19 quartiers cette part est inférieure à 50%². Il s'agit de quartiers à dominante privée au sein desquels on trouve des logements anciens en centre-ville ou des copropriétés fragilisées. Pour les autres, la tendance est à l'habitat mixte.

Ces quelques éléments descriptifs témoignent du contraste et de la diversité qui composent le paysage des quartiers des villes petites et moyennes de Rhône-Alpes. ■

Marion Pollier

1 – D'après l'indicateur statistique de l'INSEE « part des HLM parmi les résidences principales », en 2006.

2 – Sachant qu'il n'existe pas de données statistiques pour 35 quartiers de très petite taille (moins de 2 000 habitants).